

## **GE\_GERICHTE A/1795/2007 vom 3. September 2007**

GE Cour de justice, 2007-09-03, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_A\\_1795\\_2007](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1795_2007)

FR: GE\_GERICHTE A/1795/2007 du 3 septembre 2007

IT: GE\_GERICHTE A/1795/2007 del 3 settembre 2007

### **Erwägungen**

#### **E. 3**

% 0 % 0 % Alimentation 50 % 25 % 12,5 % Entretien du logement 19 % 25 % 4,75 %  
Emplettes et courses diverses

#### **E. 8**

% 50 % 4 % Lessive et entretien des vêtements 18 % 30 % 5,4 % Soins aux enfants 0 % 0  
% 0 % Divers 2 %

#### **E. 10**

% 0,2 % TOTAL 100 % 140 % 26,85 % Au vu de ce qui précède, le taux d'invalidité de la  
recourante est de 29,45 % soit :  $50 \% \times 32,06 \% = 16,03 \% + 50 \% \times 26,85 \% = 13,42 \%$   
TOTAL = 29,45 % Ce taux ne lui donne pas droit à une rente d'invalidité mais pourrait en  
principe lui ouvrir le droit à des mesures de réadaptation professionnelle (ATF 124 V 110 ).  
Cependant, il n'y a pas lieu de s'écarter de l'avis de l'intimé qui a refusé ces mesures à la  
recourante dès lors que celle-ci ne s'estime elle-même plus en mesure d'effectuer aucune  
activité lucrative. En conséquence, le recours ne peut qu'être rejeté. La loi fédérale du 16  
décembre 2005 modifiant la loi fédérale sur l'assurance-invalidité est entrée en vigueur le 1  
er juillet 2006 (RO 2006 2003), apporte des modifications qui concernent notamment la  
procédure conduite devant le Tribunal cantonal des assurances (art. 52, 58 et 61 let. a  
LPGA). En particulier, la procédure de recours en matière de contestations portant sur  
l'octroi ou le refus de prestations de l'AI devant le Tribunal de céans est désormais soumise  
à des frais de justice, qui doivent se situer entre 200 fr. et 1'000 fr. (art. 69 al. 1 bis LAI). En  
l'espèce, le présent cas est soumis au nouveau droit (ch. II let. c des dispositions transitoires  
relatives à la modification du 16 décembre 2005), de sorte qu'un émolument de 200 fr. sera  
mis à la charge de la recourante.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte  
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.